

TOUTON

Politique Droits des Travailleurs

Novembre 2024

En tant qu'acteur clef de la chaîne d'approvisionnement de produits tropicaux de nombreuses régions, nous reconnaissons que le succès de notre activité commerciale dépend de la cohérence et de l'équilibre entre les ressources du groupe, son modèle d'entreprise, ses ambitions de développement et son impact social et environnemental.

Conformément à notre approche de diligence raisonnable, nous examinons régulièrement les risques liés à nos chaînes d'approvisionnement et à nos activités. Cela nous permet de définir les engagements et les politiques du groupe, ainsi que nos priorités en matière de renforcement de nos systèmes de gestion et de nos programmes.

Notre stratégie d'entreprise en matière de développement durable s'appelle PACT : Positive Agri Culture by Touton. Elle est élaborée par notre équipe de direction et approuvée par le conseil d'administration de Touton.

Elle vise à promouvoir une industrie agroalimentaire résiliente, fondée sur une culture de confiance et de croissance positive. Notre stratégie est intégrée dans nos systèmes et processus de gestion et est mise en œuvre par le biais de nos différents programmes, y compris notre STANDARD PACT.

En phase avec notre « Culture de confiance », notre politique en matière de droits du travail définit notre engagement à respecter les mesures de protection de l'environnement tout au long de nos chaînes d'approvisionnement et de nos opérations, depuis les communautés auprès desquelles nous nous approvisionnons jusqu'à nos clients finaux.

Elle s'applique aux employés du groupe Touton et de ses filiales. Nous attendons de nos fournisseurs et de nos partenaires qu'ils respectent ces principes et nous leur fournissons des conseils et un soutien pour y parvenir.

Notre engagement pour la protection des droits des travailleurs

Au cœur de notre ADN entrepreneurial réside une conviction profonde : cultiver et valoriser les talents, tout en garantissant des environnements de travail sûrs et propices à l'épanouissement professionnel. Nous maintenons notre engagement à travers des initiatives innovantes et collaboratives, afin de promouvoir la progression des compétences et des carrières, d'assurer la sécurité et le bien-être de nos équipes, et d'accélérer le développement des communautés de producteurs avec lesquelles nous collaborons.

Nous nous engageons à créer un environnement de travail sécurisé et inspirant à notre personnel et à nos partenaires dans nos chaînes d'approvisionnement.

Nous respectons et surpassons souvent les directives et exigences réglementaires locales, nationales et internationales et exigeons de nos fournisseurs qu'ils agissent à minima conformément à celles-ci.



TOUTON

Notre politique de diligence raisonnable en matière de droits du travail est soutenue par d'autres codes et politiques, ainsi que par nos activités de programmation dans nos chaînes d'approvisionnement :

- [Stratégie PACT Touton](#)
- Code éthique de Touton
- Code de conduite des fournisseurs de Touton
- Mécanisme d'alerte du groupe Touton
- Des polices propres à certaines chaînes d'approvisionnement
- Polices et procédure de diligence

Droits du travail : risques saillants

En tant qu'acteur de la chaîne d'approvisionnement, principalement actif dans l'achat de matières premières tropicales auprès d'un grand nombre de petits exploitants agricoles, nos engagements en matière de droits du travail recourent nos engagements en matière de droits humains.

À ce titre, nous promouvons les droits fondamentaux des travailleurs tels qu'ils sont inscrits dans les conventions de l'OIT, notamment :

- Conventions sur la liberté syndicale (OIT n° 87) et le Droit de négociation collective (OIT n° 98)
- Conventions sur l'Égalité des chances (OIT n° 100) et la non-discrimination (OIT n° 111)
- Convention sur la santé et la sécurité des travailleurs (OIT n° 155)
- Conventions sur les Conditions et la durée du travail (OIT n° 1 et n° 30)
- Conventions Protection sur les droits des personnes et des communautés (OIT n° 143 et 169)

Notre obligation de respecter ces droits est inscrite dans les processus d'intégration des employés de Touton, dans notre Code éthique et dans notre Code de conduite fournisseurs.

Notre analyse de risques d'entreprise¹ inclut la probabilité et la gravité des impacts négatifs potentiels sur les droits des travailleurs liés à nos activités directes ou indirectes.

Nos risques les plus importants en matière de travail sont liés à des conditions de travail sûres et décentes, à l'autonomisation des producteurs et de leurs communautés, et à la rétention des meilleurs talents.

1) Des conditions de travail dignes et sécurisées

Nous nous engageons à fournir un environnement de travail sécurisé et inspirant, encourageant l'épanouissement individuel et la contribution active à notre réussite collective. Nous travaillons en permanence au renforcement des mesures de sécurité sur le lieu de travail, que ce soit au siège ou dans nos filiales. Au sein de notre comité social et économique, des représentants du personnel sont chargés des questions de santé, de sécurité et de lutte contre le harcèlement.

Dans les communautés où nous achetons nos produits, nous assurons une formation et un accompagnement sur les pratiques de travail sûres et facilitons l'accès aux équipements de protection et aux intrants approuvés.

Notre engagement en faveur de l'égalité des chances et de la non-discrimination

Dans nos propres activités, nos processus et réalisations en matière de ressources humaines sont comparés chaque année aux moyennes du secteur, notamment en ce qui concerne l'égalité entre

¹ Voir p. 117 de notre [Rapport de Durabilité 2023-2024](#)



TOUTON

les hommes et les femmes. Notre engagement est inscrit dans notre Code éthique, qui prévoit un mécanisme garantissant que nous agissons dans le plein respect des droits de l'homme et des réglementations nationales dans les pays où nous achetons nos produits.

Chaque société du groupe est responsable de la mise en œuvre de ce Code, en fonction des contraintes et des spécificités de son activité ou de sa situation géographique. Le Code doit être intégré au règlement intérieur de chaque société et affiché dans les locaux. Le respect et l'application des règles contenues dans le Code sont obligatoires pour tous les employés. En cas de non-respect du Code, des sanctions disciplinaires peuvent être prises par les dirigeants de l'entreprise concernée ou par la Direction générale du groupe.

Protéger les enfants et les adultes des pratiques de travail abusives

Touton s'oppose à toutes les formes d'exploitation humaine et s'engage fermement à contribuer à l'élimination du travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement agricole. Nous collaborons avec les communautés auprès desquelles nous nous approvisionnons, avec nos pairs du secteur et avec la société civile, dans la mesure du possible sous l'égide des gouvernements, afin de lutter contre le travail des enfants et le travail forcé des adultes.

Outre l'intégration de la sensibilisation dans nos activités de développement durable, nous mettons en œuvre des programmes qui améliorent l'accès à une éducation de qualité et à la résilience économique des communautés.

Notre Code d'éthique et notre mécanisme de règlement des griefs offrent aux employés et aux tiers la possibilité de signaler anonymement des actes répréhensibles ou des soupçons d'actes répréhensibles dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement.

2) Le renforcement et l'autonomisation des planteurs

Nous soutenons la mise en œuvre d'une série d'activités de renforcement du pouvoir des planteurs, toutes adaptées et pertinentes aux besoins locaux et à la réalité de chaque chaîne d'approvisionnement.

Dans la mesure du possible, nous créons des relations pérennes avec les communautés productrices et les groupes d'agriculteurs avec lesquels nous nous engageons dans des programmes de durabilité à long terme.

Lors de la négociation des conditions contractuelles avec les clients, nous faisons tout notre possible pour que les agriculteurs et les travailleurs soient indemnisés pour leurs efforts en matière de développement durable et qu'ils ne supportent pas le coût de la mise en conformité avec les exigences des pays producteurs.

Par exemple, nous soutenons la création de Comités de protection des planteurs (FPC) et de Comités de protection des coopératives (CCPC), qui permettent aux agriculteurs de prendre des décisions collectives et de défendre leurs intérêts communs. Nous encourageons l'émergence de groupes d'*agripreneurs* au sein de ces communautés, en leur fournissant les compétences, les ressources et le soutien dont ils ont besoin pour créer et développer des entreprises agricoles durables et prospères. En mettant en œuvre ces initiatives, nous nous efforçons de créer un environnement propice au développement socio-économique des communautés productrices de cacao, de café et d'ingrédients, tout en renforçant notre engagement en matière de durabilité et de responsabilité sociale.

Lorsque nous n'avons pas de lien direct avec les agriculteurs, nous demandons à nos fournisseurs d'accorder à leurs employés et travailleurs le droit à la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit à la négociation collective.



TOUTON

Le respect des réglementations locales en matière de temps de travail et/ou d'heures supplémentaires doit être assuré et les fournisseurs sont tenus de verser à leur personnel (employés et travailleurs, y compris les travailleurs migrants, saisonniers et autres travailleurs contractuels) des salaires et des avantages équitables, conformément à la législation locale et au marché du travail local

3) Engager et cultiver nos talents

Attirer, développer et retenir les meilleurs talents est la clé du succès de nos activités.

Nous travaillons dans de nombreuses régions et cultures et cette diversité se traduit en la multiculturalité de nos équipes.

Nous accordons une grande importance à la possibilité pour les talents de se développer et d'évoluer au sein de notre groupe. Nous proposons des programmes de formation allant des compétences commerciales et de la formation en logistique jusqu'aux rafraîchissements des connaissances en matière de premiers secours. Notre répartition géographique nous permet d'offrir au personnel intéressé une expérience professionnelle à l'étranger, ce qui lui permet d'acquérir une expérience directe des pays où nous nous approvisionnons en produits de base.

Procédures de diligence raisonnable

Nos activités d'évaluation, de prévention, d'atténuation et de correction des risques sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE pour une conduite responsable des entreprises et aux principes directeurs des Nations unies à l'intention des entreprises.

Touton a mis en place des processus de diligence raisonnable et des pratiques et procédures opérationnelles pour identifier, prévenir et atténuer les risques liés au travail et aux droits de l'homme. Cela comprend l'évaluation des risques, la vérification et les audits.

Nous prenons des mesures pour remédier à toute violation des droits du travail identifiée et attendons de nos fournisseurs qu'ils adoptent la même approche au sein de leur chaîne d'approvisionnement, comme l'exige notre code de conduite des fournisseurs.

Rendre compte de nos progrès et de nos défis

Au fil des ans, Touton a considérablement investi dans le renforcement de ses équipes d'audit interne et de suivi et d'évaluation au niveau du groupe, ou au sein de ses filiales nationales. Cela nous permet de construire des outils spécifiques pour la collecte, la vérification et l'analyse et des données qui sont utilisées en interne et qui éclairent nos décisions et la qualité des biens et des services fournis.

Nous participons activement à des initiatives sectorielles afin d'échanger sur les meilleures pratiques pour traiter les risques liés aux droits des travailleurs dans nos chaînes d'approvisionnement et nous rendons compte des progrès et des défis que nous rencontrons en la matière par le biais de différents canaux. Nous sommes fiers de travailler avec l'Organisation internationale du travail, le Pacte mondial des Nations unies et l'ICI (International Cocoa Initiative).



TOUTON

Notre Rapport Durabilité fournit une présentation détaillée de nos activités de protection des Droits Humains dans le cadre de nos propres opérations et de nos programmes d'approvisionnement responsable et comprend un aperçu des progrès réalisés² par rapport aux indicateurs de performance non financiers qui sont audités et validés par *Dauge Fideliance* en sa qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC français.

Nous sommes en train de revoir nos indicateurs relatifs aux droits humains afin de les aligner sur la future Directive européenne sur le reporting des entreprises (CSRD) et la Directive sur la diligence raisonnable en matière sociale des entreprises (CSDDD).

« Touton évalue et améliore en permanence ses propres politiques et pratiques afin de mener ses activités de manière éthique et dans le respect de toutes les lois et réglementations applicables. Nous nous réservons donc le droit de revoir cette politique de temps à autre. »

² Voir notre dernier [rapport](#) pp. 70-76; 80-85 + indicateurs pp. 114-115